

# La Comptabilité Nationale



Animé par :

**Pr. Leila EL ASRI**

**Année universitaire 2020-2021**

# Chapitre 1 : La délimitation de l'espace économique et les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

**Suite**

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

En comptabilité nationale, la plupart des opérations réalisées par les agents économiques sont enregistrées sous forme de flux à l'exception de certaines situations dans lesquelles ce n'est plus le flux qui permet l'enregistrement, mais les stocks (comptes de patrimoine).


## Rappel


Un flux : est un mouvement qui peut porter sur des biens, des services, ou des moyens de paiement. Il s'agit d'un mouvement qui se déroule dans le temps et qui provoque une variation de valeurs.

Un stock : quant à lui est un constant fait à un instant donné sur l'état ou la situation d'une variable économique, à la valeur de laquelle on s'intéresse à ce moment précis.

Exemple : l'état d'une créance d'un agent économique au 31/12/N, est un stock. Par contre, les créances nées pendant toute l'année constituent un flux.

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

 Alors qu'en **comptabilité générale** on se base sur le principe de la **partie double**, la **comptabilité nationale** se base quant à elle sur le principe de **la partie quadruple**.

 Selon le principe de la partie double chaque opération est enregistrée deux fois, une première en emplois et une deuxième en ressources.

**Exemple** : soit un fournisseur qui vend 10 000 DH de marchandises à son client, réglées par chèque bancaire.

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

Les écritures chez le client sont :

Achat de marchandises	
Débit	Crédit
10 000	


Banque	
Débit	Crédit
	10 000

Les écritures chez le fournisseur sont :

Ventes de marchandises	
Débit	Crédit
	10 000

Banque	
Débit	Crédit
10 000	

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

- En **comptabilité générale**, chaque opération nécessite **deux écritures** chez les agents économique.
  - La comptabilité nationale doit enregistrer les opérations de l'ensemble des agents économiques. **Une opération** implique **deux agents économiques au moins**.
-  Par conséquent, en comptabilité nationale une seule opération nécessite **quatre écritures**.

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

La comptabilité nationale distingue deux catégories de comptes :

→ **Les comptes non financiers** destinés à enregistrer les flux issus des opérations sur biens et services et des opérations de répartition.

Ils sont tenus en terme de ressources et d'emplois. La ressource est la partie droite et représente toute sortie de biens et de services (vente par exemple). L'emploi est la partie gauche du compte et représente toute entrée de biens et services (achat par exemple).

→ **Les comptes financiers** destinés à enregistrer les flux issus des opérations financières (endettement, créances, remboursement) et ceux qui constituent la contrepartie financière des opérations sur biens et services et de répartition.

Ils sont tenus en terme de variation nette de créances (partie gauche) et en terme de variation nette de dettes (partie droite).

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

- Le total des opérations enregistrées en ressources (ou en variations de passifs) et le total des opérations enregistrées en emplois (ou en variations d'actifs) **doivent être égaux**. Ceci permet de vérifier la cohérence des comptes.
- En effet, tous les comptes doivent être présentés à **l'état d'équilibre** (actif = passif) , ce qui oblige le comptable national à calculer leurs soldes et à les mettre dans la partie qui a un besoin pour permettre l'équilibre.



# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

**Il est parfois difficile de comprendre le principe de partie quadruple dans la comptabilité nationale puisque l'enregistrement varie selon le cas.**

## **Exemple :**

**L'achat à crédit d'un bien de consommation par un ménage apparaîtra en emplois (comme dépense de consommation finale) et en accroissement de dettes (sous forme de crédit).**

**Si ce bien est payé en espèces, les choses sont plus délicates : la contrepartie de l'emploi, (qui est comptabilisé en consommation finale) est constituée par une acquisition négative d'actifs enregistrée, par exemple, sous le poste "Numéraire et dépôts".**

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

## Application n°2

**Soit les deux secteurs des ménages et des entreprises entre lesquels se déroulent les opérations suivantes :**

- Versement de 1000 UM de salaires par les entreprises aux ménages.**
- Vente de 600 UM de produits par les entreprises aux ménages.**
- Emprunt par les entreprises de 200 UM auprès des ménages.**

**On considérera que tous les règlements ont lieu en comptant, et que la détention de la monnaie constitue une créance sur l'économie nationale.**

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

## Solution de l'application n°2

Ménages (non financier)		Ménages (financier)	
E	R	Δ nette de créances	Δ nette de dettes
Achat + 600	Salaire + 1000	Salaire + 1000	
		Achat - 600	
		Prêt - 200	
		Créance + 200	
Capacité de financement 400			Capacité de financement 400
1000	1000	400	400

Entreprises (non financier)		Entreprises (financier)	
E	R	Δ nette de créances	Δ nette de dettes
Salaire + 1000	Vente + 600	Salaire - 1000	Dettes + 200
		Vente + 600	
		Empr. + 200	
	Besoin de financement 400	Besoin de financement 400	
1000	1000	200	200






### Remarques :

Seules les opérations sur les biens et services et les opérations de revenus ont une influence sur le solde des comptes. Les opérations financières n'ont aucune influence sur les soldes des comptes. En effet, les entreprises qui s'endettent enregistrent une variation positive de créance pour 200, une variation positive de dette pour 200, ce qui n'influence guère le solde du compte financier de l'entreprise.

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

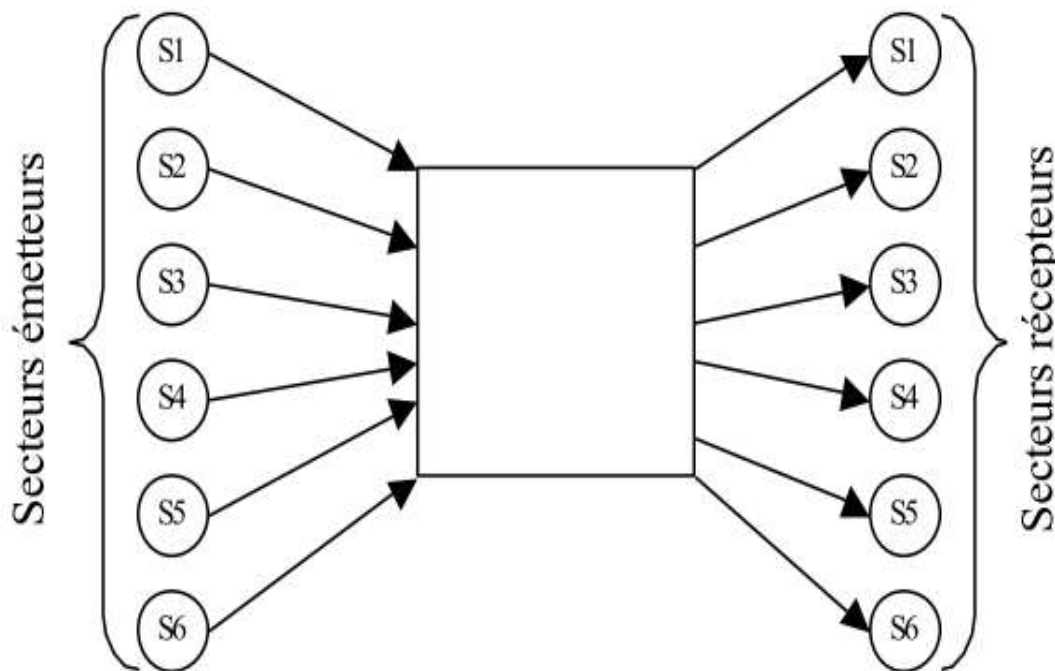
- Selon **le principe de la partie quadruple**, **une seule opération** entre deux agents économiques **aboutira à quatre écritures**.
- **Si 6 secteurs institutionnels** chacun réalisant une opération avec les cinq autres secteurs et avec lui même, on aura **36 opérations** c'est à dire  $(1 \times 6^2)$ .
- Si chaque secteur est composé de **dix sous-secteurs**, chacun réalisant avec l'ensemble des sous-secteurs et lui même dix opérations, on aura alors :  $1 \times 10 \times 60^2 = 36.000$  **opérations**.

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

-  Plus le nombre de secteurs et sous-secteurs s'accroît et que le nombre d'opérations augmente, plus le nombre d'opérations enregistrées sera très élevé.
-  De ce fait, le comptable national sera incapable d'enregistrer toutes les opérations économiques.
-  Pour simplifier le nombre d'opérations enregistrées, la comptabilité nationale repose sur le principe du compte écran.
-  Il s'agit d'un outil efficace permettant de simplifier les opérations enregistrées.
-  Cependant, il provoque une perte d'information importante, puisqu'on ne sait plus quel secteur a donné combien à quel secteur.

# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

Si on utilise le compte écran dans le cas précédent (six secteurs et une opération) : au lieu de 36 opérations, on aura 12 opérations.



# Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale

**Exemple de compte d'écran entre 7 agents économiques (numérotés de 1 à 7).**

Secteurs émetteurs									Secteurs récepteurs							
Emplois								Opérations	Ressources							
1	2	3	4	5	6	7	$\Sigma$		1	2	3	4	5	6	7	$\Sigma$
$X_1$	$X_2$	$X_3$	$X_4$	$X_5$	$X_6$	$X_7$		Opér.1	$Y_1$	$Y_2$	$Y_3$	$Y_4$	$Y_5$	$Y_6$	$Y_7$	
								Opér.2								
								Opér.3								

**MERCI !!!**

